

**MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 janvier 2021**

Présents : MM. COULON Anne-Marie, BERNARD Roger, JOUINEAU Laurence, FILLON Nicolas, FAIVRE Nathalie, BONIFACE Jean, SCHOETTEL Marie-Béatrice, TARDE Florence, LIGONNIERE Colette, MATUSIAK François, TUDEAU Marc, RENONCOURT PETERTIL Anne

Pouvoirs : Mme VEQUAUD Emie a donné pouvoir à Mme FAIVRE Nathalie  
M PALARDY Jérémy a donné pouvoir à Mme TARDE Florence

Absent : Monsieur BERLAND Sébastien

Secrétaire : Madame TARDE Florence

**2021-D-04 REHABILITATION SALLE DE SAINT MARTIN : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Madame le Maire rappelle que, s'agissant de la rénovation de la salle de Saint Martin sur la Commune de Mouzeuil Saint Martin :

- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 novembre 2020 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), avec une date limite de remise des plis fixée au 27 novembre 2020, à 12h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix Pour 3 voix Contre,

- valide le classement du rapport d'analyse des offres,

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 Terrassement, Gros œuvre : l'entreprise **MALVAUD CONSTRUCTION** pour un montant HT de 19 522.04 €

Lot n°2 Charpente métallique, couverture sèche : l'entreprise **GUYONNET** pour un montant HT de 27 000 €,

Lot n°3 Charpente, menuiseries intérieures : l'entreprise **TIRAND VEQUAUD** pour un montant HT de 17 249.99 €

Lot n°4 Menuiseries extérieures : l'entreprise **TIRAND VEQUAUD** pour un montant HT de 34 018 €, (compris PSE 1 d'un montant de 6 503 € HT et PSE 2 d'un montant de 4880 € HT),

Lot n°5 Platerie, Faux plafonds : l'entreprise **TIRAND VEQUAUD** pour un montant HT de 28 880.40 €,

Lot n°6 Revêtement de sols : l'entreprise **AUGEREAU CARRELAGES** pour un montant HT de 16 268.58 €,

Lot n°7 Peinture Ravalement : l'entreprise **VEQUAUD BERNARD** pour un montant HT de 18 461,93 €,

Lot n°8 Climatisation, Plomberie, Ventilation : l'entreprise **BERNARD ASSOCIES** pour un montant HT de 15 368.63 €,

Lot n°9 Electricité CFO CFA : l'entreprise **COMELEC SERVICES** pour un montant HT de 15 115 €,

- autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants ;

- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2313 opération n°40

**2021-D-05 GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DE FONTENAY VENDEE ET LA COMMUNE DE MOUZEUIL SAINT MARTIN POUR  
LE MARCHE EAUX PLUVIALES-EAUX USEES**

*Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique relatifs au groupement de commandes,*

*Vu l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au groupement de commandes,*

*Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché eaux pluviales- eaux usées,*

*Considérant que la convention désigne comme coordonnateur la communauté de communes Pays de Fontenay Vendée, dès lors chargée de l'ensemble de la procédure de passation pour le marché eaux usées-eaux pluviales*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention de groupement de commandes eaux pluviales-eaux usées désignant la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée coordonnateur du groupement de commandes et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention (annexée à la délibération),
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes eaux pluviales-eaux usées et tous les documents afférents à cette affaire, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 22 janvier 2021 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,  
Le 22 janvier 2021  
Le Maire  
Anne-Marie COULON

